

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 6 FEVRIER 2015

Le six février deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, M. Boucher, C. Garreau, E. Labarre, A. de Lavilléon, M.A. Le Bournault, J. Sabourin,

Pouvoir : JF. Carrière à L. Baudry, H. Moinet a donné pouvoir à JM. de Monicault

Était absente J. Taccoen

Cyril Garreau a été nommé secrétaire

Date de convocation : 31/01/2015

Date d'affichage : 31/01/2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

- 1. Approbation à l'unanimité du compte rendu de délibération du 9 janvier 2015.**
- 2. Principe d'équilibre d'un budget**

Le maire présente aux nouveaux conseillers le principe d'équilibre d'un budget. Il doit être équilibré en fonctionnement et investissement. Le budget d'investissement est équilibré par le versement des excédents du budget de fonctionnement.

3. Bilan comptable 2014

Le bilan comptable est certifié par la perception. Il permet d'établir le compte administratif qui sera voté par le conseil (après l'approbation du bilan) et permet de voter le report des excédents de l'année précédente au budget primitif de l'année en cours

Le bilan de l'année 2014 se présente ainsi :

	dépenses		recettes	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé
Fonctionnement	189 207.00 €	181 309.00 €	198 314.00 €	199 137.00 €
excédent 2013			16 344.00 €	16 344.00 €
investissement	108 693.00 €	67 646.00 €	108 693.00 €	60 438.00 €
excédent 2013			28 667.00 €	28 667.00 €
Total		248 955.00 €		304 586.00 €
Restes à réaliser		42 115.00 €		12 363.00 €
Total		291 070.00 €		316 949.00 €
Bilan excédentaire		25 879.00 €		

4. Restes à réaliser :

Les dépenses et recettes d'investissements objet de 2014 (qui restent à terminer) et qui doivent être reportés en 2015, sont :

- PLU
- Trottoirs route de Ménilles
- extension mairie engagée à hauteur d'une provision de 20 000€

Monsieur le Maire présente au conseil les restes à réaliser :

Dépenses d'investissements 2014 :

article	opération	prévu	réalisé	Reste à réaliser
202	Frais documents d'urbanisme PLU	6 720 €	3 722.70 €	2 997 €
2151	Réseaux de voiries	25 640 €	0 €	21 536 €
2313	Travaux bâtiments	20 600 €	3 018 €	17 582 €
	TOTAL			42 115 €

Recettes d'investissements 2014

article	opération	prévu	réalisé	Reste à réaliser
1323	Subventions PLU	20 909 €	0 €	12 363 €
	TOTAL			12 363 €

Après en avoir délibéré les restes à réaliser sont adoptés à l'unanimité par le conseil et seront reportés au budget primitif 2015.

5. ORIENTATIONS 2015

Les propositions de dépenses et recettes sont présentées et discutées ;
Le tableau suivant fait la synthèse des propositions :

2015	dépenses	recettes	Bilan
	prévu	prévu	
Fonctionnement	185 434.00 €	176 471.00 €	- 8 963.00 €
vente terrain rte de Vaux		110 000.00 €	110 000.00 €
excédent 2014		25 879.00 €	25 879.00 €
Total	185 434.00 €	312 350.00 €	126 916.00 €
investissement	320 505.00 €	181 413.00 €	-139 092.00 €
Remb emprunts	17 383.00 €		
excédent 2014 + FCTVA + TA		67 850.00 €	
PLU	15 122.00 €	12 363.00 €	
extension mairie tvx	120 000.00 €	98 700.00 €	
extension mairie achat	150 000.00 €		
éclairage village	3 000.00 €		
trottoirs rte de Ménilles	15 000.00 €	2 500.00 €	
Total		- €	- 12 176.00 €

6. Analyse du budget et hypothèses :

Chapitre par chapitre :

- fonctionnement dépenses :

- les économies de dépenses ont été minimisées et sont considérées être importantes (analyse du fichier BP communal M14 2015) : le conseil n'émet pas de modifications notoires et donne un premier accord à ces propositions.

- fonctionnement recettes

- les recettes des 3 taxes de ménages sont calculées sur les mêmes taux et les mêmes bases que 2014. Il nous faut attendre les chiffres émis par la Préfecture pour calculer le montant exact des recettes et pouvoir décider des montants des taux de chacune des 3 taxes (TH, TFB, TFNB).

- dans les recettes de fonctionnement est intégrée la somme de 110 000€ correspondant à la vente du terrain et de l'atelier. Il s'en suit une recette de fonctionnement importante faussant le bilan car cette somme est exceptionnelle.

- investissements dépenses :

Ils comportent :

- les restes à réaliser 2014
- les remboursements du capital d'emprunt (identique à 2014)
- les travaux minimum de l'extension de la mairie permettant de réaliser le gros œuvre, le terrassement, les démolitions et les charpentes et toitures limitées à la maison actuelle .

Le conseil donne un avis favorable à cette proposition qui doit cependant pouvoir être diminué en cours d'année en fonction des impératifs budgétaires

- les travaux du SIEGE correspondant au changement des systèmes d'éclairage de la route de St Aquilin datant des années 60, et la pose de trois points lumineux : deux mats pour l'éclairage de la nouvelle place de la mairie et un point suspendu (en façade) au niveau du 3 de la route de Ménilles. Le cout de ces investissements se monte à 3000 €. Le changement des globes d'éclairage nous avait été conseillé par l'agence de l'énergie de Louviers suite à l'étude que nous avons entreprise depuis 2 ans.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité ces travaux d'éclairage. Il charge le maire de faire les dossiers de réponse au SIEGE.

- investissements recettes

- les subventions se limitent à celles obtenues (40%) des accords de subvention obtenus.
- la taxe d'aménagement annoncée (environ 5000€)
- le remboursement de la TVA des investissements de 2014 (FCTVA)
- les excédents de fonctionnements et investissements

Conclusions : en prenant en compte les propositions et hypothèses chiffrées, le déficit global se monte à 12 176 €, ce qui n'est pas envisageable.

7. Constat

→ Excédent de fonctionnement très bas qui vient en dépense, de la hausse du scolaire (+10 000€) et des charges de personnel (+3 000€)

→ et en recette, de la diminution des aides de l'Etat (recettes) (-4000€) et des bases du foncier bâti programmées en 2014 (-2000 €) qu'il va falloir gérer cette année.

→ Dépenses d'investissement liées à l'aménagement d'un atelier provisoire en attendant le démarrage des travaux.

→ Attente des subventions complémentaires du Ministère de l'intérieur nous bloquant pour le démarrage des travaux.

8. Propositions :

→ Retour à l'équilibre du fonctionnement afin d'éviter le phénomène de ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avec :

- Diminution des dépenses de fonctionnement en agissant sur les charges à caractère général mais aussi sur les subventions aux associations et au CCAS.
- Transposer les charges de personnel sur les dépenses d'investissement en faisant travailler le personnel sur la réhabilitation de la nouvelle mairie.
- Augmentation minimale des taxes de ménages pour augmenter les recettes, qui sont plombées par la diminution des dotations d'état. Cette augmentation se fera en une fois ou deux fois et éviter dorénavant un blocage des taux sur des périodes trop importantes.

→ Retour à l'équilibre du budget :

- Diminution des dépenses d'investissements,

- Enfin analyse des origines de l'évolution des budgets depuis 2010.

9. Travaux du SIEGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 3 000 €

- en section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20412 pour les dépenses d'investissement.

Aucun autre sujet ayant été demandés et aucune autre question posée, la séance est levée à 21h00.

Signatures :

JM de Monicault

L. Baudry

M. Boucher,

JF. Carrière,
pouvoir à Luc Baudry

C. Garreau

E. Labarre

A. de Lavilléon

M.A. Le Bournault

H. Moinet,
pouvoir à JM. de Monicault

J. Sabourin,

J. Taccoen
Absente